

LA MAÎTRISE DE LA LECTURE À L'ÉCOLE : UN ACCÈS FACILITÉ À TOUS LES DOMAINES DU SAVOIR

Parmi les différentes composantes du socle commun de connaissances et de compétences, savoir lire, écrire, parler est la première priorité de l'école parce que ces compétences conditionnent l'accès à tous les domaines du savoir.

Des mesures nouvelles visant à favoriser l'apprentissage de la lecture pour tous les élèves prennent leur plein effet en septembre 2006. Elles concernent l'école maternelle, le cours préparatoire et le CE1.

Les conditions d'un apprentissage sûr et rapide de la lecture ont été précisées dans la circulaire du 3 janvier 2006. Par ailleurs, les programmes de l'école primaire 2002 ont été modifiés par l'arrêté du 24 mars 2006. Ces mesures qui prennent effet dès la rentrée 2006, concernent la classe de cours préparatoire mais aussi l'école maternelle et le CE1.

- **À l'école maternelle**, l'enfant a acquis des compétences sur lesquelles vont s'appuyer les apprentissages systématiques de l'école élémentaire. Il maîtrise notamment un vocabulaire riche et varié ; il a découvert le principe alphabétique et commence à maîtriser les relations entre lettres et sons ; enfin, il a été familiarisé à diverses formes de l'écrit.
- **Au cours préparatoire** commence, dès le début de l'année scolaire, **un apprentissage de la lecture par le décodage et l'identification des mots** qui conduit rapidement l'enfant à l'autonomie face à des écrits simples.
- **Dès la classe de cours préparatoire, et plus encore au CE1**, lorsqu'un élève éprouve des difficultés et qu'il risque de ne pas maîtriser les repères de fin de cycle, un programme personnalisé de réussite éducative lui est proposé. Un nouveau protocole d'évaluation en début de CE1 est généralisé à toutes les classes afin de faciliter le repérage de ces élèves assez tôt dans l'année.

Une évaluation renforcée

Le nouveau protocole d'évaluation en début de CE1, comme celui expérimenté l'année précédente, permet de repérer les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les compétences de base en fin de cycle ; il facilite l'analyse de la nature des difficultés qu'ils peuvent encore rencontrer en lecture, en écriture et en calcul.

Ce protocole comporte deux épreuves :

- la première concerne tous les élèves : c'est une épreuve standardisée destinée à repérer les élèves qui rencontrent de grandes difficultés de lecture de nature à ralentir fortement, voire à compliquer beaucoup, la suite des apprentissages. Elle permet également de dresser un profil de compétence de chacun des élèves d'une classe facilitant la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée ;
- la seconde épreuve, plus analytique, permet de préciser la nature des difficultés des élèves repérés dans la première phase.

Un accompagnement des maîtres adapté

Un effort de formation considérable est engagé : ainsi, au cours de l'année scolaire 2006-2007, tous les enseignants de CP bénéficieront d'actions d'information et de formation utiles à la bonne mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, des outils d'aide ont été diffusés aux enseignants, aux équipes d'encadrement et aux formateurs :

- un guide thématique « Apprendre à lire » imprimé à 350 000 exemplaires et diffusé à tous les enseignants des écoles primaires ;
- un document d'accompagnement des programmes « Le langage à l'école maternelle » ;
- un DVD « Apprendre à lire », édité par le Scérén/CNDP et diffusé à la rentrée 2006 dans les écoles primaires, présente, sous forme de séquences vidéo, des interviews de chercheurs et des séquences de classes.